



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 décembre 2017

## Décision du 28 novembre 2017 relative aux modifications des règles de fonctionnement du marché réglementé Powernext Derivatives en vue de tenir compte de certaines exigences de la directive MiFID II

 Télécharger le contenu

Mots clés

DÉRIVÉS OU PRODUITS STRUCTURÉS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

DÉRIVÉS OU PRODUITS  
STRUCTURÉS

19 mai 2022

Les Turbos



ACTUALITÉ MIF

22 février 2022

L'ESMA consulte sur  
certains aspects des  
exigences en matière  
d'adéquation de la  
directive MIF2

POSITIONS UE DE L'AMF

EUROPE &amp; INTERNATIONAL

03 février 2022

Réponse de l'AMF à la  
consultation ciblée de  
la Commission  
européenne sur le  
Listing Act**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02